



Union européenne – Informations générales

- Programme législatif de la Commission pour la fin de l'année 2021
- 185 millions pour parer aux conséquences de la crise en France
- Feu vert du Conseil aux premiers décaissements en faveur de la reprise

Politique numérique

- Accessibilité des sites et du contenu numérique aux personnes handicapées

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Travaux de l'EMA sur les vaccins Covid
- Rapport 2021 sur les drogues en Europe

Emploi/ Affaires sociales

- Adoption de la résolution sur les droits des travailleurs des plateformes
- Échange de vues Parlement européen et la présidence slovène du Conseil de l'UE
- 24 États membres mis en demeure sur le détachement des travailleurs
- Adoption des derniers avis du CESE sur les initiatives sociales
- Impact variable mais caractérisé de la Covid sur l'emploi et les conditions sociales
- Étude sur les minima sociaux et la faisabilité d'un cadre européen

Retraite/ Vieillesse

- Risque de pauvreté et inégalité des revenus pour les personnes âgées

CJUE

- Droit d'affiliation au système d'assurance maladie du pays d'accueil pour les inactifs.
- Droit de séjour d'un citoyen UE et accès aux prestations sociales britanniques

Agenda

Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :
 Arnaud Emériaux : +32 (0) 2 282 05 63
 Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59
 Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64
 Olivier Corbobesse : +32 (0) 2 282 05 59
 Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à info@reif-eu.org

ÉDITO : Chassés-croisés estival et européen

Cette année encore, la Covid reste le sujet des vacances.

Alors que le variant indien a chassé les versions britannique, sud-africaine et brésilienne, les vacanciers croisent eux les codes couleurs avec les conditions de retour de vacances qui leur sont associées, en espérant échapper à la quarantaine et aux possibles mises au chômage partiel.

En tout cas, à Bruxelles, les programmes des instances européennes sont bien remplis pour la reprise en septembre.

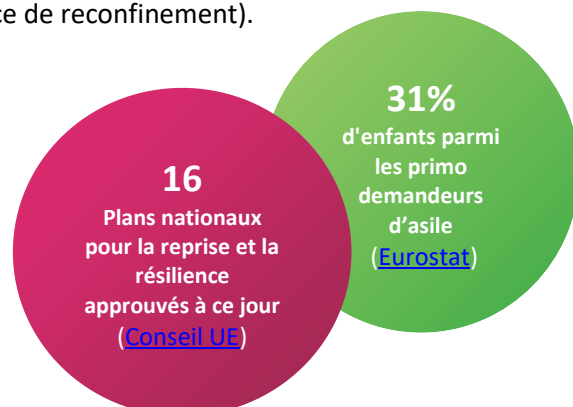
En effet, la présidence slovène reprend notamment le dossier 883 sur la révision des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale et la proposition d'une directive-cadre instaurant des salaires minimums adéquats : chassés-croisés d'arguments et de positions provisoires entre des États et des institutions dont les intérêts divergent.

De son côté, la Commission aussi prévoit un programme chargé jusqu'à la fin de l'année. Le numérique se confirme en tant que problématique transversale sur laquelle se croisent des enjeux techniques, politiques, économiques et sociaux. On en vient à chasser l'algorithme pour s'assurer que les plateformes ont des pratiques éthiques et non-discriminatoires.

Autre grand chantier, lié aux pandémies, le projet d'établir une Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire, outil pour compléter les instruments développés depuis le début de la crise et conforté la valeur ajoutée de l'UE.

Des sujets autant intéressants qu'épineux dont il faudra se (re)saisir d'ici peu.

En attendant, souhaitons un bon retour aux juilletistes et un bon voyage aux aoûtistes, en espérant que le chassé-croisé ne sera qu'estival et prendra fin début septembre par des retrouvailles au bureau (en absence de reconfinement).



Programme législatif de la Commission pour la fin de l'année 2021.

Le collège des commissaires a rendu public son programme pour les mois de septembre à décembre 2021, permettant ainsi un aperçu des propositions législatives attendues.

Sans surprise, les sujets numériques tiendront une place de choix, avec les propositions sur les principes (Décennie numérique), la connectivité ou encore les données. En matière de politique sociale, le programme sera marqué par la Communication sur un travail décent pour tous (novembre) et la proposition pour l'amélioration des conditions de travail de plateforme (décembre). Pour la santé, si la Stratégie pharmaceutique ne devrait pas être publiée, la proposition sur l'HERA (Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire) sera quant à elle présentée mi-septembre.

Enfin, des sujets transversaux pouvant avoir un impact sur les activités des organismes de Sécurité sociale figurent également au programme, tels l'examen de la politique de concurrence et le plan d'action pour l'économie sociale.

Pour en savoir plus, voir :

[https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=SEC\(2021\)2387&lang=en](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=SEC(2021)2387&lang=en)

Près de 185 millions d'euros supplémentaires débloqués pour la France pour parer aux conséquences de la crise et soutenir la relance.

Le 8 juillet 2021, la Commission a validé l'octroi de fonds supplémentaires dans le cadre du programme de relance européen [NextGenerationEU](#) destiné à soutenir les États membres dans leurs efforts pour faire face à l'impact économique et social de la pandémie de coronavirus et à stimuler une relance verte et numérique équitable. 104 millions d'euros ont ainsi été accordés à la France pour les nouveaux éléments de son programme opérationnel pour l'aide aux plus démunis (FEAD). En outre, 80,9 millions d'euros supplémentaires ont été consentis au titre du fonds REACT-EU et serviront à fournir des fonds de roulement et des possibilités d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME).

Pour en savoir plus, voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/mex_21_3584

Feu vert du Conseil aux premiers décaissements en faveur de la reprise.

Les ministres de l'économie et des finances de l'UE ont adopté le 13 juillet la première série de décisions d'exécution relatives à l'approbation des plans nationaux pour la reprise et la résilience. Douze États membres peuvent ainsi signer des conventions de subvention et des accords de prêt leur permettant d'obtenir un préfinancement pouvant atteindre 13 % du montant total qui leur est alloué : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Lettonie, Luxembourg, Portugal et Slovaquie. Les prochains décaissements seront fondés sur une évaluation positive de la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience.

Pour en savoir plus, voir :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/07/13/council-gives-green-light-to-first-recovery-disbursements/>

Consultation sur les règles européennes pour l'accessibilité des sites internet et du contenu numérique des organismes publics aux personnes handicapées.

La Commission organise, du 19 juillet au 25 octobre 2021, une consultation publique visant à recueillir l'avis des parties prenantes sur la nécessité de rouvrir la Directive 2016/2102 sur l'accessibilité des sites internet et applications mobiles du secteur public.

De portée générale, la première partie du questionnaire vise à mesurer l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée des règles européennes actuelles. La seconde partie couvre des aspects plus techniques, comme la pertinence de la norme EN 301 549, et plus prospectives, appelant les répondants à se prononcer par exemple sur les contenus et activités auxquels la Directive pourrait être élargie.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12537-Reexamen-des-regles-de-l%E2%80%99UE-relatives-a-l%E2%80%99accessibilite-des-sites-internet-et-du-contenu-numerique-pour-les-personnes-handicapees_fr

Santé

Poursuite des travaux de l'EMA sur les vaccins Covid.

L'EMA poursuit à un rythme soutenu ses travaux sur les vaccins et candidats vaccins Covid. Elle a notamment entamé, le 20 juillet, l'[examen continu du Vidprevtyn](#) développé par Sanofi Pasteur. Elle a poursuivi, courant juillet, la mise à jour des informations produites et rapports relatifs à la sécurité pour plusieurs vaccins détenteurs d'AMM conditionnelles et son Comité des médicaments à usage humain approuvé, le 23 juillet, l'[utilisation du Spikevax](#) (Moderna) aux adolescents de 12 à 17 ans.

Enfin, l'agence basée à Amsterdam a publié une mise à jour de ses [initiatives en soutien à l'accélération du développement et de l'évaluation des vaccins](#).

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/human-regulatory/overview/public-health-threats/coronavirus-disease-covid-19/covid-19-latest-updates>

Publication du rapport 2021 sur les drogues en Europe.

L'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (EMCDDA) a publié son rapport 2021 sur les tendances et évolutions en matière d'usage de drogue en Europe. L'édition 2021 consacre un développement à l'impact de la crise Covid qui permet de mettre en avant la relative rapidité de l'adaptation du secteur des soins et l'introduction de pratiques innovantes pour la prise en charge des usagers.

Les données par pays permettent de mettre en évidence certaines particularités françaises. Si la France est le pays où l'usage du cannabis au cours de la vie et lors de l'année écoulée est le plus élevé, elle se distingue également comme étant le seul pays ayant atteint les objectifs de l'[initiative Fast-Track](#) en matière de VIH et le second pays en matière de délivrance de traitements de substitution pour les usagers d'opioïdes à haut risque.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/13838/2021.2256_FR_02_.pdf

Emploi et Affaires sociales

Adoption de la résolution parlementaire sur les droits des travailleurs des plateformes numériques.

La commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen a adopté le 14 juillet le projet de résolution non contraignante sur « des conditions de travail, des droits et une protection sociale justes pour les travailleurs de plateformes - nouvelles formes d'emploi liées au développement numérique ».

L'eurodéputée française Sylvie Brunet (LREM-MoDem/RE) est rapporteure sur le texte. La Commission Emploi souhaite que l'exécutif européen publie une proposition de directive qui garantisse les droits des travailleurs des plateformes et qui tienne compte des spécificités de ce type de travail tout en rejetant un troisième statut intermédiaire entre le salariat et l'activité indépendante.

Les eurodéputés estiment enfin que ces travailleurs devraient avoir droit à des algorithmes transparents, non discriminatoires et éthiques.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210708IPRO8016/meps-demand-equal-working-conditions-for-platform-workers>

Echange de vues Parlement européen et la présidence slovène du Conseil de l'UE.

La commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen et le ministre slovène du Travail et des Affaires sociales, Janez Cigler Kralj, ont échangé le 14 juillet sur les priorités sociales de la présidence slovène du Conseil de l'UE. Celle-ci souhaite entre autres approfondir les discussions sur le nouveau cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail, publié le 28 juin dernier, débloquent les négociations en trilogue sur la révision en cours des règlements européens de coordination de sécurité sociale ou encore aboutir à un accord sur la directive-cadre instaurant des salaires minimums adéquats.

Pour plus d'informations, voir :

<https://slovenian-presidency.consilium.europa.eu/fr/programme/programme-de-la-presidence-slovene-du-conseil-de-l-union-europeenne/>

Mise en demeure de 24 États membres pour non-conformité de leurs législations avec les règles européennes sur le détachement des travailleurs.

Le 2 juillet 2021, la Commission a adressé des lettres de mise en demeure à la Belgique, à la Bulgarie, à la Tchéquie, au Danemark, à l'Allemagne, à l'Estonie, à l'Irlande, à la Grèce, à la France, à la Croatie, à l'Italie, à Chypre, à la Lettonie, à la Lituanie, au Luxembourg, à la Hongrie, à Malte, aux Pays-Bas, à l'Autriche, à la Pologne, à la Roumanie, à la Slovénie, à la Slovaquie et à la Finlande, leur reprochant la non-conformité de certaines dispositions nationales avec la [directive d'exécution relative au détachement des travailleurs](#), adoptée en 2014 afin de renforcer l'application pratique des règles européennes en la matière. Ces États disposent de deux mois pour modifier leurs législations sous peine d'avis motivé, étape suivante dans la procédure d'infraction.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/inf_21_3440

Adoption des avis du CESE sur les dernières initiatives sociales européennes.

Le Comité économique et social européen (CESE) a adopté une série d'avis portant sur le [plan d'action du Socle européen des droits sociaux](#) (SEDS) et des initiatives connexes visant sa mise en œuvre telles que la [Stratégie européenne relative aux droits de l'enfant](#) qui comprend la Garantie enfance ou la [Stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées](#). Le Comité accueille favorablement ces différentes propositions et particulièrement la démarche du plan de fixer des objectifs et des outils de suivi pour réaliser la convergence sociale et économique dans l'UE. Il soutient notamment le projet de Recommandation pour une Garantie pour l'enfance par laquelle les enfants défavorisés auraient accès à des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, à la scolarisation et aux activités périscolaires ainsi qu'aux soins de santé, ou à accorder

ces services gratuitement. Pour autant, il regrette le manque d'ambition de certaines mesures stratégiques, notamment le manque de législation contraignante pour assurer le respect des droits des personnes handicapées.

Le Comité estime que les plans nationaux de suivi devraient être élaborés en collaboration avec les parties prenantes et la facilité pour la reprise et la résilience être un outil pour investir dans la réalisation de ces différents engagements.

Impacts variables mais caractérisés de la Covid sur l'emploi et les conditions sociales.

Le 7 juillet 2021, la Commission a publié le rapport 2021 sur les développements sociaux et de l'emploi dans l'UE, édition qui se concentre sur les effets de la crise Covid.

Selon ces conclusions, la Covid a eu un impact très variable géographiquement (zones rurales et zones touristiques particulièrement touchées par la diminution de l'emploi) mais aussi selon les types d'emploi (possibilité ou non de travailler à distance). Elle a en tout cas indéniablement moins touché les régions caractérisées par une productivité régionale élevée, un niveau élevé de population qualifiée, de gros investissements dans la recherche et le développement, des institutions publiques locales de qualité et une infrastructure numérique solide.

Sur le plan social, si les hommes ont pu être davantage touchés par la baisse de l'emploi, les inégalités de genre se sont encore renforcées au détriment des femmes (diminution de leurs nombres d'heures de travail, concentration de l'emploi féminin dans des secteurs particulièrement touchés, difficultés accrues de concilier travail et responsabilités familiales). Le télétravail a aussi été un élément d'étude : les travailleurs sont en général satisfaits de cette nouvelle forme d'emploi à partir du moment où des équipements adéquats de travail leur sont fournis et que leur travail ne se répercutent pas sur leur vie privée (vie familiale, heures de travail allongées).

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&furtherNews=yes&newsId=10039>

Étude sur les minima sociaux et sur la faisabilité d'un cadre européen.

Une étude commandée par la commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen a été publiée le 30 juin. Intitulée « *Fighting poverty and social exclusion, including through minimum income schemes* », elle fait le point sur les données et indicateurs disponibles et pertinents en matière de pauvreté et d'exclusion sociale au sein de l'UE. Elle présente aussi de manière détaillée six systèmes nationaux de minima sociaux. Enfin, elle évalue la faisabilité d'un cadre européen pour les minima sociaux.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/662932/IPOL_STU\(2021\)662932_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/662932/IPOL_STU(2021)662932_EN.pdf)

Retraite/ Vieillesse

Risque de pauvreté et inégalité des revenus pour les personnes âgées dans une perspective à long terme.

La Commission européenne a publié le 7 juillet des analyses de micro-simulation des impacts potentiels des hypothèses démographiques et macroéconomiques proposées dans le rapport sur le vieillissement 2021 sur la pauvreté et les inégalités chez les personnes âgées en Belgique, en Hongrie et en Italie.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=fr&pubId=8405&furtherPubs=yes>

CJUE

Droit d'affiliation au système d'assurance maladie du pays d'accueil pour les citoyens inactifs.

Dans son arrêt rendu le 15 juillet 2021 dans l'affaire C-535/19, la CJUE a confirmé que les citoyens européens inactifs résidant dans un autre État membre ont le droit de s'affilier au système public d'assurance maladie de leur État membre d'accueil. En l'espèce, la Cour était appelée à trancher sur le cas de A., ressortissant italien ayant rejoint son épouse lettonne et leurs deux enfants en Lettonie. Sa demande d'affiliation au système d'assurance maladie obligatoire avait été rejetée au motif que A. ne relevait d'aucune des catégories de bénéficiaires financées par l'Etat (salarié ou travailleur indépendant).

La Cour a considéré en premier lieu qu'en vertu du Règlement 883/2004, les personnes inactives relèvent en principe de la législation de leur pays de résidence. Un État membre ne peut refuser d'affilier à son système public un citoyen qui relève de sa législation. En revanche, la Cour estime, sur la base de la Directive 2004/38, que l'État membre d'accueil peut prévoir que cette affiliation ne soit pas gratuite, dans le respect du principe de proportionnalité.

Pour plus d'informations, voir : <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2021-07/cp210136fr.pdf>

Droit de séjour d'un citoyen de l'UE et accès à des prestations d'assistance sociale britannique.

Dans l'affaire C-709/20, CG, une ressortissante néerlandaise et croate vit au Royaume-Uni avec ses deux enfants. Elle dispose d'un droit de séjour accordé sur la base du nouveau régime adopté dans le contexte du Brexit et applicable aux citoyens de l'UE qui résident au Royaume-Uni. CG est inactive mais le régime ne prévoit pas de condition de ressource pour disposer de ce droit de séjour.

En 2020, elle demande à bénéficier du crédit universel (*Universal credit*). Sa demande est refusée par les autorités britanniques : la loi prévoyant cette prestation d'assistance sociale exclut de son bénéfice les ressortissants de l'UE dont le droit de séjour est fondé sur l'accord de retrait.

Pour la Cour de justice de l'UE, puisque CG a exercé sa liberté de circulation au sens de la directive 2004/38, le droit de l'UE est d'application. Dès lors, même si le droit de séjour est accordé sur la base de la loi britannique, les autorités britanniques doivent respecter les droits fondamentaux des

citoyens européens, et notamment le droit à la dignité, au respect de la vie privée et les droits de l'enfant garantis par la Charte européenne des droits fondamentaux. Cela implique donc une appréciation au cas par cas de la situation concrète des demandeurs et la possibilité pour lesdites autorités de prendre en compte l'ensemble des dispositifs d'assistance prévus par le droit national dont le citoyen concerné et ses enfants peuvent effectivement bénéficier.

Pour plus d'informations, voir :

<https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2021-07/cp210133fr.pdf>

Évènements passés

6 juillet, en ligne, Forum « Europe et autonomie stratégique : quelles ambitions pour l'industrie européenne ? », Forum UE 2022.

Les conseillers du Commerce extérieur de la France (CCE), le Cercle des Délégués Permanents Français (CDPF), France Industrie et l'association TECH IN France/Syntec Numérique se sont associés pour lancer un cycle de trois débats à l'approche de la future présidence française de l'UE au premier semestre 2022. Cette initiative baptisée « Forum UE 2022, Réussir ensemble la présidence française de l'UE » est organisée avec le concours de la Représentation permanente française auprès de l'UE. Le premier débat portait sur l'autonomie stratégique industrielle de l'UE. Participaient notamment le secrétaire d'État français aux Affaires européennes Clément Beaune, le commissaire général de France Stratégie Gilles de Margerie, ou encore deux directeurs généraux de la Commission européenne.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.franceindustrie.org/agenda/forum-ue-debat-europe-et-autonomie-strategique-queelles-ambitions-pour-lindustrie-europeenne/>

Elena Fries-Tersch, Linus Siöland, Matthew Jones, et al., *Intra-EU mobility of seasonal workers: Trends and challenges*, Commission européenne, mars 2021, 89 p.

Cette étude met en lumière l'importance du travail saisonnier dans l'UE (entre 650 000 et 850 000 citoyens européens sont concernés) et les défis liés notamment à l'accès à l'information sur les droits des travailleurs, à la protection sociale et à de bonnes conditions de travail, le travail non déclaré ou encore les restrictions dans la liberté de circulation durant la pandémie Covid.

Pour plus d'informations, voir

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8400&>

National Economic and Social Council, *The Future of the Irish Social Welfare System: Participation and Protection*, novembre 2020, 194 p.

Le Conseil économique et social de la République d'Irlande a publié un rapport sur l'avenir du système de protection sociale irlandais. Plusieurs propositions en ressortent, par exemple sur la nécessaire modernisation des soutiens aux familles pour répondre davantage aux préoccupations d'égalité femmes-hommes. On notera également la recommandation d'un revenu de participation afin de rétribuer les aidants informels et les autres activités volontaires à utilité sociale.

Pour plus d'informations, voir :

http://files.nesc.ie/nesc_reports/en/151_Future_Social_Welfare.pdf

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 1^{er} avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), le recouvrement (Acoss), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejointe.

